

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme de transit de terres sur la commune principale de l'AIOT RUE D'YPRES 59118 WAMBRECHIES.

La référence de votre dossier est A-3-HNC2XFS9T et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/08/2023 à 16h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100017668**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40335640500031**

Organisme : **EACM**

Fonction : **DIRECTEUR DES OPERATIONS**

Personne morale

N° SIRET **79834575700024**

Raison sociale **ECOTERRES**

Forme juridique **Société commerciale étrangère immatriculée au RCS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Parc du pont royal - Bâtiment I

251 AVENUE DU BOIS

59130

59130 LAMBERSART

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR**

Référent

Fonction : **PROJECT ENGINEER**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme de transit de terres**

Description des activités :

Le site Ecoterres est localisé sur la commune de Wambrechies sur une surface de 3,3 hectares, au sein du parc industrialo-portuaire de Wambrechies. Il occupe les parcelles cadastrales A1076, A1038, A1080, A1078 et A1052. La société Ecoterres exploite une plateforme de transit de terres et de sédiments issus d'opérations de dragage sur la commune de Wambrechies (59), à la suite de sa déclaration du 28 juillet 2020. Les installations telles que déclarées, sont les suivantes : un bassin de gestion des terres et sédiments de 8 000 m², dénommé bassin de lagunage ou de Déshydratation, un bassin de décantation des eaux pluviales, deux bassins de tamponnement des eaux pluviales et de ressuyage, une dalle étanche de 6 000 m² (avec une surface utile de 4 000 m², permettant le stockage des terres et le tri des matériaux à l'aide d'une installation mobile de criblage-concassage) et des locaux sociaux (surface de 100 m²). L'activité consiste à la réception des matériaux préalablement caractérisés, leur stockage et/ou leur déshydratation, des opérations de criblage concassage puis leur évacuation vers une filière de valorisation ou une ISDI. La société Ecoterres souhaite augmenter ses volumes d'activité par rapport à ses activités actuelles (dossier d'enregistrement en cours d'instruction), et pouvoir réaliser du traitement physico-chimique de déchets non dangereux sur les terres, boues et sédiments réceptionnés, à hauteur de moins de 10 t/j. Le détail des activités prévues est fourni dans le dossier d'enregistrement en cours d'instruction. Le traitement physico-chimique sera réalisé sur certains matériaux, selon les méthodes suivantes : - Lavage des terres avec de l'eau seule ou un mélange eau/floculant, en fonction du résultat désiré ; - Ajout de chaux ou de liants hydrauliques afin de stabiliser les matériaux pour une utilisation ultérieure. Ce traitement vise à augmenter la part valorisable des matériaux gérés sur le site.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

RUE D'YPRES

59118 WAMBRECHIES

X : 701854

Y : 7066471

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 9.9 DC t/j		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

DIB (papiers, cartons, verre), déchets issus des opérations de tri des matériaux (bois, verre, matières plastiques, métaux en mélange), boues du séparateur hydrocarbures, boues de la station d'épuration et des bassins de décantation, huiles minérales usagées, déchets verts

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **accès au canal de la Deûle + 4 citernes d'eau traitées de capacité unitaire 20 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les moyens de secours et de protection du site sont assurés par : - Une borne à incendie à l'extrémité Sud-Ouest du site ; - Des extincteurs répartis sur l'ensemble du site, notamment dans les lieux présentant des risques spécifiques. Les agents d'extinction seront appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées. Ils seront implantés à proximité des dégagements et seront visibles et facilement accessibles ; - Un accès au canal de la Deûle pour permettre un prélèvement direct au milieu naturel ; - 4 citernes d'eaux traitées d'une capacité de 20 m3 ; - les voies d'accès sont praticables par les engins de secours, et maintenues dégagées en tout temps - le site possède 2 accès possibles pour les services de secours

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
déclaration initiale n°A-0-72-LN9SLWE	28/07/2020	Préfecture du Nord /DREAL Hauts de France
dossier d'enregistrement (dossier n°C-230317-105539-712089	17/03/2023	DREAL Hauts de France

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)